



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2020-113

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2020

Sommaire

DSDEN 74

74-2020-06-10-003 - ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020 -0018 relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie à la Secrétaire Générale des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie (4 pages)	Page 3
74-2020-06-09-003 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2020-0016 relatif à la composition des sous commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie (3 pages)	Page 8
74-2020-06-10-002 - ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0017 relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie au Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie (4 pages)	Page 12
74-2020-06-10-008 - ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0019 relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie à l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie (2 pages)	Page 17

DSDEN 74

74-2020-06-10-003

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020 -0018

**relatif à la subdélégation de signature de la Directrice
Académique des Services de l'Education Nationale de la
Haute-Savoie à la Secrétaire Générale des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Haute-Savoie**

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG / AA

Annecy, le 10 juin 2020

LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020 -0018

relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie à la Secrétaire Générale des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'État,

VU le code de l'éducation et notamment les articles R 222-19-3, D 222-20, R 222-24,

VU Vu le code de l'éducation et notamment les articles R911-82 à R911-96 relatifs à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret du 02 juillet 2018 nommant madame Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté ministériel nommant madame Anne ACLOQUE attachée d'administration hors classe dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2023

VU l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1^{er} degré public de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,

VU l'arrêté n°2020-119 du 03 juin 2020 du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble

VU l'arrêté rectoral SG N°2020-41 du 04 juin 2020 donnant délégation de signature à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie.

VU l'arrêté PREF/DRHB/BOA/2020-012 du 10 février 2020 du préfet de la Haute-Savoie portant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble,

VU la convention du 1^{er} mars 2019 relative à la politique de l'académie de Grenoble en faveur du volontariat chez les sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, madame Mireille VINCENT, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la Rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à madame Anne ACLOQUE asecrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie sur l'ensemble des dispositions fixées par l'arrêté rectoral SG N°2020-14 du 13 février 2020.

Est concerné l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous leur autorité se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont ils avaient la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de la Haute-Savoie.

Ainsi, et plus particulièrement, subdélégation de signature est donnée à M. Sylvain BEGUE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, pour signer les actes et décisions suivants :

Personnel

1) Personnels enseignants du premier degré :

- gestion administrative, individuelle et collective des personnels du premier degré public dans le département de la Haute-Savoie, à l'exclusion des retraités.
- gestion financière des personnels enseignants du premier degré public de l'académie de Grenoble.

2) Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires

- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

3) Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

4) Personnels d'inspection et de direction

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

5) Recrutement et gestion de proximité des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎: 04 50 88 41 58
courriel : ce.dsden74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

6) Recrutement et gestion des personnels recrutés sous contrat de service civique et affectés dans les écoles ou les EPLE du département

7) Œuvres sociales en faveur des personnels

- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

8) Signature des conventions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires

Examens

- organisation du premier concours interne de professeur des écoles,
- organisation des épreuves du certificat de préposé au tir dans le département de la Haute-Savoie et délivrance du certificat.

Vie scolaire

- aumônerie dans les lycées et collèges,
- gestion de la procédure de déclaration d'ouverture des écoles privées sous contrat, dans le département,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA, et aux conseils d'école,
- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat,
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- fonctionnement de la commission d'appel des décisions relatives à la poursuite de scolarité dans le second degré,
- fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- arrêté de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles,
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles.
- s'agissant du concours national de la résistance et de la déportation : pour l'ensemble des élèves et des EPLE de l'académie
 - ↳ détermination du calendrier du concours, des modalités d'inscription et de la passation des épreuves,
 - ↳ établissement de l'enquête de recensements des établissements,
 - ↳ proposition de la composition du jury académique et fixation des modalités de son organisation,
 - ↳ transmission des travaux des élèves sélectionnés à la DEGESCO
- s'agissant du concours national de la résistance et de la déportation : pour les élèves et les EPLE du département de la Haute-Savoie
 - ↳ recensement des élèves du département participant au concours,

- ↳récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
- ↳composition de la commission départementale de correction,
- ↳organisation de la remise des prix à l'échelon départemental.

Accidents de service et contrôles médicaux

Pour les personnels affectés dans les écoles, titulaires, stagiaires ou contractuels employés à temps complet dont le contrat est supérieur ou égal à un an :

- décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles
- pré-liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs aux accidents de service et maladies professionnelles et aux contrôles médicaux obligatoires

Moyens et affaires financières

- gestion des moyens enseignants des premier et second degrés (collèges) public et privé,
- gestion des moyens des assistants sociaux et des Psy EN du premier degré,
- gestion des moyens des AED et AESH,
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP régional 214, en tant que responsable de centre de coût,
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2020-0006 du 18 février 2020

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie


Mireille VINCENT

DSDEN 74

74-2020-06-09-003

Arrêté DSDEN/SG/AA/2020-0016 relatif à la composition
des sous commissions d'appel du second degré de
l'enseignement public en Haute-Savoie



Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie

Division de la Vie des élèves - Scolarité

Références: DIVEL/IB

Annecy, le 9 juin 2020

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/AA/2020-0016

relatif à la composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

VU la loi 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république,

VU le Code de l'Éducation – Articles L. 331-8 et D. 331-35,

VU le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 modifié,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 article 7,

VU l'avis du Conseil de l'enseignement général et technique,

ARRETE

Article 1 : La commission d'appel prévue à l'article D. 331-35 du code de l'éducation est constituée pour l'année 2020 de six sous-commissions, soit trois pour le bassin Albanais Annécien Genevois Haut-Savoyard, trois pour le bassin Faucigny Pays du Mont Blanc et Chablais.

Article 2 : Conformément à l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, la présidence en est assurée par la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant.

Article 3 : Les membres des sous-commissions d'appel susvisées sont nommés par la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 4 : les sous-commissions sont composées comme suit :

Sous-commission niveau 3^e Bassin ALBANAIS ANNECIEN GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : Mme BARBAROUX Rodolphe, principale de collège
Secrétaire : M. ANSART Eric, principal de collège
Membre : Mme JEANNET, principale de collège
Professeurs : Mme HYZARD, Mme BARRIERE, Mme VERNIER
Conseiller principal d'éducation : Mme LECLERC
Directrice de centre d'information et d'orientation : Mme ALTMANN
Assistante sociale : Mme PORTE Florence
Représentants de parents d'élèves : FCPE : M. TARTIVEL Christophe et M. COSTE Jean-Pierre
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 3^e Bassin ALBANAIS ANNECIEN GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : M. BILLARD, principal de collège
Secrétaire : M. MAGNIN, principal de collège
Membre : M. CARRERE, principal de collège
Professeurs : M. VALVASON, Mme CASEROTTO, Mme PREMARD
Conseiller principal d'éducation : Mme LEMONNIER
Directrice de centre d'information et d'orientation : Mme CHARMOT
Assistante sociale : Mme NLOM Paulette
Représentants de parents d'élèves : FCPE : Mme ROBIN DETRAZ Karine et M. BARBERY Romain
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 3^e Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC ET CHABLAIS

Président : M. BEAUVAIS, principal de collège
Secrétaire : M. RAYMOND, principal de collège
Membre : Mme FOREST, principale de collège, remplacée par Mme GUICHEBARON
Professeurs : M. BROUCOT, Mme MISMETTI, Mme SERODES
Conseiller principal d'éducation : Mme GIRAUDO
Directrice de centre d'information et d'orientation : Mme SAUGER
Assistante sociale : Mme PASCUAL Lise
Représentants de parents d'élèves : FCPE : M. BLANC Pascal et M. CHAN TAT SAW Patrick
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 3^e Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC ET CHABLAIS

Président : Mme PIGAULT, principale de collège
Secrétaire : Mme BOISIER, principale de collège
Membre : M. ROBIN, principal de collège
Professeurs : M. DIENY, Mme LEONARD, M. BERTHOD
Conseiller principal d'éducation : Mme BORREDON
Directrice de centre d'information et d'orientation : Mme FERREOL, Psychologue de l'Education Nationale
Assistante sociale : Mme JOUNOT Soline
Représentants de parents d'élèves : FCPE : M. BLANC Pascal et M. JEAN METATLA Nedjma
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 2nde Bassin ALBANAIS ANNECIEN et GENEVOIS HAUT SAVOYARD

Présidente : Mme GUAY, proviseure de lycée

Secrétaire : M. MEGEL, proviseur de lycée

Membre : Mme JITTEN, proviseure de lycée

Professeurs : Mme PIEL, M. TERTRE, M. VIRIOT

Conseiller principal d'éducation : Mme PENEAU

Directrice de centre d'information et d'orientation : Mme ALTMANN

Assistante sociale : Mme BONHTEMPS-ROMAIN Mélanie

Représentants de parents d'élèves : FCPE : Mme NEFEDOVA et Mme GENIN

PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 2nde Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC ET CHABLAIS

Présidente : M. VIGNEAU, proviseur de lycée

Secrétaire : M. PIAT, proviseur de lycée

Membre : Mme MAUDUIT, proviseure de lycée

Professeurs : Mme DOMPNIER, Mme GUERRET, M. BRECHIGNAC

Conseiller principal d'éducation : M. TALICHET

Directrice de centre d'information et d'orientation : Mme SAUGER

Assistante sociale : Mme HAMARD Marie-Christine

Représentants de parents d'élèves : FCPE : M. BLANC Paul

PEEP : *non représentée*

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Savoie



Mireille VINCENT

DSDEN 74

74-2020-06-10-002

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0017

relatif à la subdélégation de signature de la Directrice
Académique des Services de l'Education Nationale de la
Haute-Savoie au Directeur Académique Adjoint des
Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie

Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG / AA

Annecy, le 10 juin 2020

LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0017

relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie au Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'Etat,

VU le code de l'éducation et notamment les articles R 222-19-3, D 222-20, R 222-24,

VU Vu le code de l'éducation et notamment les articles R911-82 à R911-96 relatifs à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret du 02 juillet 2018 nommant madame Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU le décret du 24 décembre 2018 nommant monsieur Sylvain BEGUE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1^{er} degré public de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,

VU l'arrêté n°2020-119 du 03 juin 2020 du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble

VU l'arrêté rectoral SG N°2020-41 du 04 juin 2020 donnant délégation de signature à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie.

VU l'arrêté PREF/DRHB/BOA/2020-012 du 10 février 2020 du préfet de la Haute-Savoie portant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble,

VU la convention du 1^{er} mars 2019 relative à la politique de l'académie de Grenoble en faveur du volontariat chez les sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Mireille VINCENT, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la Rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à M. Sylvain BEGUE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie sur l'ensemble des dispositions fixées par l'arrêté rectoral SG N°2020-14 du 13 février 2020.

Est concerné l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous leur autorité se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont ils avaient la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de la Haute-Savoie.

Ainsi, et plus particulièrement, subdélégation de signature est donnée à M. Sylvain BEGUE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, pour signer les actes et décisions suivants :

Personnel

1) Personnels enseignants du premier degré :

- gestion administrative, individuelle et collective des personnels du premier degré public dans le département de la Haute-Savoie, à l'exclusion des retraités.
- gestion financière des personnels enseignants du premier degré public de l'académie de Grenoble.

2) Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires

- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

3) Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

4) Personnels d'inspection et de direction

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

5) Recrutement et gestion de proximité des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎: 04 50 88 41 58
courriel : ce.dsden74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

6) Recrutement et gestion des personnels recrutés sous contrat de service civique et affectés dans les écoles ou les EPLE du département

7) Œuvres sociales en faveur des personnels

- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

8) Signature des conventions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires

Examens

- organisation du premier concours interne de professeur des écoles,
- organisation des épreuves du certificat de préposé au tir dans le département de la Haute-Savoie et délivrance du certificat.

Vie scolaire

- aumônerie dans les lycées et collèges,
- gestion de la procédure de déclaration d'ouverture des écoles privées sous contrat, dans le département,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA, et aux conseils d'école,
- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat,
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- fonctionnement de la commission d'appel des décisions relatives à la poursuite de scolarité dans le second degré,
- fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- arrêté de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles,
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles.
- s'agissant du concours national de la résistance et de la déportation : pour l'ensemble des élèves et des EPLE de l'académie
 - ↳ détermination du calendrier du concours, des modalités d'inscription et de la passation des épreuves,
 - ↳ établissement de l'enquête de recensements des établissements,
 - ↳ proposition de la composition du jury académique et fixation des modalités de son organisation,
 - ↳ transmission des travaux des élèves sélectionnés à la DEGESCO
- s'agissant du concours national de la résistance et de la déportation : pour les élèves et les EPLE du département de la Haute-Savoie
 - ↳ recensement des élèves du département participant au concours,

- ↳ récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
- ↳ composition de la commission départementale de correction,
- ↳ organisation de la remise des prix à l'échelon départemental.

Accidents de service et contrôles médicaux

Pour les personnels affectés dans les écoles, titulaires, stagiaires ou contractuels employés à temps complet dont le contrat est supérieur ou égal à un an :

- décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles
- pré-liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs aux accidents de service et maladies professionnelles et aux contrôles médicaux obligatoires

Moyens et affaires financières

- gestion des moyens enseignants des premier et second degrés (collèges) public et privé,
- gestion des moyens des assistants sociaux et des Psy EN du premier degré,
- gestion des moyens des AED et AESH,
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP régional 214, en tant que responsable de centre de coût,
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2020-0005 du 18 février 2020

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie



Mireille VINCENT

DSDEN 74

74-2020-06-10-008

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0019

relatif à la subdélégation de signature de la Directrice
Académique des Services de l'Education Nationale de la
Haute-Savoie à l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint
à la Directrice Académique des Services de l'Education
Nationale de la Haute-Savoie

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG/AA

Annecy, le 10 juin 2020

LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0019

relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie à l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'État,

VU le code de l'éducation et notamment les articles R 222-19-3, D 222-20, R 222-24,

VU Vu le code de l'éducation et notamment les articles R911-82 à R911-96 relatifs à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret du 02 juillet 2018 nommant madame Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2014 portant affectation de Monsieur Christophe DASSEUX en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale adjoint auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de Haute-Savoie à compter du 1^{er} septembre 2014,

VU l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1^{er} degré public de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,

VU l'arrêté rectoral SG N°2020-41 du 04 juin 2020 donnant délégation de signature à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la Rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à M. Christophe DASSEUX, inspecteur de l'éducation Nationale adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale, pour signer les actes et décisions suivants :

- ✓ classes de découvertes pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental
- ✓ composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire
- ✓ demande d'autorisation d'absence pour les enseignants du premier degré
- ✓ organisation du CAPA-SH, des épreuves du CAFIPEMF pour les enseignants du premier degré public et privé
- ✓ signature des conventions de stage dans le premier degré.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2020-0007 du 18 février 2020

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Mireille VINCENT